

PLAN DE PREVENTION, PROTOCOLES DE SECURITE

Cette formation traite des plans de prévention ou protocoles de sécurité, afin de prévenir les risques liés à l'intervention d'entreprises extérieures, conformément à la réglementation en vigueur.

Objectifs opérationnels

- Concevoir un plan de prévention ou un protocole de sécurité afin de prévenir les risques liés à la co activité
- Définir les mesures de préventions adaptées du plan
- Établir et utiliser les documents de traçabilités de la préparation des travaux en site occupé
- Conduire le plan de prévention

Public Concerné

- Chefs d'entreprises
- Chefs d'établissement
- Responsables d'administrations
- Responsables d'exploitation
- Pilotes/Chefs de chantiers
- Chargés hygiène et sécurité

Durée

14.00 Heures 2 Jours

Prérequis

Suivre cette formation réclame une connaissance de base de la prévention des risques.

Parcours pédagogique

Réglementation applicable dans le cadre des opérations et travaux

- Intégration de la prévention primaire et principes généraux : sous-traitants, cotraitants, prestataires de prévention

Relations Entreprise Utilisatrice / Entreprise Extérieure en matière de sécurité

- Responsabilités respectives des différents intervenants

Institutionnels, organismes de la prévention et autorités

- Médecine du travail
- Inspection du travail
- Caisse d'Assurance Retraite et de Santé au Travail (CARSAT), Caisse Régionale d'Assurance Maladie d'Île-de-France (CRAMIF)
- Comité d'Hygiène, de Sécurité et des Conditions de Travail (CHSCT)
- Organisme Professionnel de Prévention du Bâtiment et des Travaux Publics (OPPBTB)
- Douanes
- Polices, gendarmeries

Modalités de réalisation d'un plan de prévention

- Structure et contenus, annexes et pièces à joindre
- L'évaluation des risques
- Utilisation et contractualisation

Modalités de réalisation d'un protocole de sécurité

- Structure et contenus
- L'évaluation des risques
- Utilisation et contractualisation

Analyses et validations des documents en matière d'analyses des risques

- Traitement des anomalies et dysfonctionnements, traçabilités et retours d'expériences
- Retranscriptions et mises à jour dans le Document Unique d'Évaluation des Risques Professionnels (DUERP)

Encadrement et information du personnel

Suivi du plan de prévention

Cette formation est également réalisable en classe virtuelle.

Méthodes et moyens pédagogiques

METHODES PEDAGOGIQUES

Le parcours d'apprentissage prévoit une alternance d'exposés théoriques, d'exercices d'application et de partages d'expériences.

RESSOURCES PEDAGOGIQUES

Les ressources pédagogiques (supports de cours et documentations complémentaires jugées utiles par l'intervenant) sont remises sur une clé USB lors de la formation.

MOYENS TECHNIQUES

La conception pédagogique prévoit l'utilisation d'un équipement et de supports multimédias animés par l'intervenant.

Avant la formation, l'apprenant renseigne en ligne sur invitation de connexion, un questionnaire d'Analyse du besoin afin :

- Que le Formateur prenne connaissance de son activité et de son environnement de travail, de son niveau de compétence, de ses préférences d'apprentissage et des questions techniques particulières qu'il souhaite aborder
- De valider que les objectifs opérationnels mentionnés dans la Fiche programme correspondent à ses attentes
- De confirmer qu'il dispose des connaissances minimales ou prérequis mentionnés pour suivre avec aisance la formation (les solutions nécessaires pour les atteindre seront étudiées en amont de la formation).
- D'exprimer en confidentialité, l'existence d'un handicap à prendre en compte par le Référent Handicap au niveau des moyens d'apprentissage ainsi que de l'assistance technique et d'accompagnement nécessaire.

Qualification Intervenant(e)(s)

L'Intervenant est un formateur qualifié et détenteur d'une Attestation de compétence de formateur délivrée par l'OPPBTB.

Méthodes et modalités d'évaluation

EVALUATION DES ACQUIS THEORIQUES ET/OU PRATIQUES

Cette évaluation est réalisée en ligne en fin de formation sur la base d'un questionnaire individuel.

Elle permet de mesurer le niveau d'atteinte des objectifs opérationnels par l'apprenant.

La formation est sanctionnée par une Attestation individuelle de fin de formation mentionnant le niveau d'acquisition de l'apprenant.

MESURE DE LA SATISFACTION DES APPRENANTS

Cette évaluation individuelle réalisée en ligne en fin de formation, mesure le niveau de satisfaction de l'organisation et des conditions d'accueil, des qualités pédagogiques du formateur ainsi que des méthodes, moyens et supports d'apprentissage utilisés.

Elle fait l'objet d'un enregistrement en vue de l'analyse et du traitement des appréciations formulées.

Modalités d'Accessibilité

Afin de mettre en œuvre toutes les mesures d'accompagnement nécessaires à la formation de la personne en situation de handicap permanent ou temporaire, contacter en amont de la formation, le Conseiller Ginger Formation afin d'être mis en relation avec le Référent handicap.

Tarifs

Inter (Par Stagiaire) : 1 250.00 € HT

Intra (Par Jour) : 2 200.00 € HT



Contactez-nous !

Sabrina BENCHERRAT
Chef projets formation

Tél. : 0130852104
Mail : formation@groupeginger.com